

Bulletin Municipal

TAGSDORF



Vue sur le village du haut de la retenue des eaux d'orage chemin de Hirsingue

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	page 3
Un secrétariat de mairie au ralenti	page 4
La commune a son site internet	page 4
Recensement de la population du 19 janvier au 18 février	page 5
Les réalisations illustrées de 2022	page 6
Une 1ere Journée Citoyenne réussie	page 11
Succès de l'après-midi récréative	page 12
Décisions diverses prises par le conseil municipal	page 13
Etat Civil de 2022	page 16
Les grands anniversaires de 2022	page 17
Solidarité	page 18
Notre éclairage public peut rester allumé	page 19
Vers le renouvellement du bail de chasse	page 19
Numéros et liens utiles	page 20
Organisation et effectifs de l'école	page 21
Rapport d'activité du Corps des Sapeurs-Pompiers	page 22
Journée d'initiation et de découverte du Corps	page 22
La Chorale fête son centenaire en 2023	page 23
Premières dates à retenir	page 23
Vœux... de patience	page 24

LE MOT DU MAIRE



Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2023, avec une pensée particulière pour votre santé.

Après deux années vécues au rythme des vagues de la COVID, nous avons pu reprendre une activité qui va vers la normale.

C'est ainsi qu'en 2022, la municipalité a pu organiser notre 1ère journée citoyenne le 14 mai et notre 1ère après-midi récréative du 3 septembre. Toutes les deux ont connu un franc succès.

Le tournoi de football a repris début août. Les actions de solidarité ont également repris tout au long de l'année.

Le calendrier de 2023 verra s'y ajouter le retour du Repas des Aînés le dimanche 15 janvier et du marché aux puces de l'Amicale des Sapeurs-pompiers le dimanche 2 avril à Schwoben. Les festivités du Centenaire de la chorale Sainte Cécile de la paroisse s'y ajouteront.

Le Repas des Aînés, la journée citoyenne et l'après-midi récréative permettent à la population de se rencontrer. C'est pourquoi je n'organise plus de réception des vœux pour la nouvelle année.

[Mais toutes les associations sont à la recherche de nouveaux membres. Alors, engagez-vous dans la vie associative. Vous participerez au bien commun et vous y trouverez beaucoup de satisfactions personnelles.](#)

J'en appelle aussi à l'esprit civique de tous pour assurer devant chez vous le déneigement, le ramassage des feuilles mortes, le balayage des trottoirs et des grilles d'évacuation des eaux pluviales.

Comme les années précédentes, vous trouverez dans ce bulletin nos réalisations illustrées de 2022 et beaucoup d'autres informations diverses. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Je termine en remerciant toutes les personnes qui donnent de leur temps et de leur énergie pour notre communauté villageoise.

Avec mes cordiales salutations,

Le Maire

Madeleine GOETZ

UN SECRETARIAT DE MAIRIE AU RALENTI

D'avril 2022 à septembre 2023, Mme Nadia DOLECZIK, secrétaire titulaire de la mairie de Tagsdorf, est absente pour cause de naissance de son 3ème enfant (congés de maternité et parental).

Elle est remplacée à temps très partiel par deux secrétaires :

- Mme Ludivine POULAT, secrétaire de mairie itinérante, qui est mise à disposition payante par la Communauté de Communes Sundgau
- Mme Frédérique GOEPFERT, secrétaire de mairie à temps partiel dans une autre commune.

M. René DANESI, sénateur-maire honoraire et conseiller municipal, leur prête main forte bénévolement.

Il en résulte des durées de travail hebdomadaires et des horaires d'ouverture au public en changement permanent.

Depuis décembre et prévisionnellement jusqu'en septembre prochain, le secrétariat de mairie est réduit à un service de 16 heures par semaine. Le ralentissement de l'action municipale est dès lors inévitable. D'autant plus que 2023 sera l'année du recensement de la population et de la collecte des signatures des propriétaires fonciers pour le renouvellement du bail de la chasse (voir les articles consacrés à ce sujet).

Le Maire remercie les habitants de Tagsdorf pour leur compréhension.

Les horaires d'ouverture de la mairie au public sont les suivants :

**lundi : 11h00 à 12h00
mardi : 15h00 à 17h00
jeudi : 15h00 à 17h30**

LA COMMUNE A SON SITE INTERNET

Depuis le 5 octobre dernier, la Commune de Tagsdorf a son site internet, créé par Adéquation web.

Vous pouvez y accéder avec le lien suivant :

<https://www.tagsdorf.fr/>

Vous y trouverez 6 rubriques, avec des informations nombreuses :
Actualités ; La Commune ; Vie locale ; Vie associative ; Vie pratique ; Histoire.

N'hésitez pas à faire des propositions pour compléter le site.

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE TAGSDORF

Du 19 janvier au 18 février 2023

Le recensement de la population est fait régulièrement par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Il ne s'agit pas seulement de compter le nombre d'habitants, mais de connaître les âges, professions, moyens de transport utilisés, conditions de logement, etc. La bonne connaissance de la population permet d'orienter l'action publique, à commencer par la participation de l'Etat au budget de la commune.

Répondre aux questionnaires de l'INSEE est obligatoire. Seule l'INSEE est autorisée à exploiter les questionnaires. Les questionnaires remplis ne sont communiqués ni au maire, ni à l'administration fiscale, ou autre !

L'agent recenseur est tenu au secret professionnel. Il est titulaire d'une carte officielle à montrer aux interlocuteurs. C'est Madame Frédérique GOEFFERT, secrétaire de mairie, qui a été nommée agent recenseur à Tagsdorf :



Recensement par questionnaire-papier ou par internet. Au choix.

L'agent recenseur vous remettra, selon votre décision : soit les questionnaires sur papier, soit la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires. L'agent recenseur peut vous aider à les remplir. Il viendra les récupérer ensuite.

Si vous répondez par internet, rendez-vous sur le site www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez les identifiants que l'agent recenseur vous a préalablement remis. Ensuite, laissez-vous guider.

Je vous remercie par avance pour votre participation à ce recensement !

Le Maire, Madeleine GOETZ

LES REALISATIONS ILLUSTRÉS DE 2022

RETENUE DES EAUX BOUEUSES

Le bassin de rétention des eaux boueuses d'orage situé derrière la chapelle du chemin de Hirsingue protégera les maisons de la rue de Belfort de Tagsdorf et de la rue de Bâle d'Emlingen.

La commune de Tagsdorf a acheté les 70 ares de terrain nécessaires, avec l'aide de la commune d'Emlingen.

Le syndicat Mixte de l'Ill a fait le projet et l'a réalisé. Les travaux ont commencé en été 2021. Ils ont duré un an. Le Maire remercie les habitants de la rue de Hirsingue pour leur compréhension.



La retenue pourra stocker jusqu'à 11.300 m³ d'eaux boueuses qui se déverseront progressivement dans le fossé en passant par les vannes de la tour de vidange.

2023 sera l'année du décompte final de l'ouvrage. Le coût est de l'ordre de 240.000 euros. La participation financière de Tagsdorf et d'Emlingen seront respectivement de l'ordre de 30.000 euros et 10.000 euros.

AMENAGEMENT DES CHEMINS RURAUX

Depuis 2016, la Commune a engagé un ambitieux programme de travaux pour les chemins ruraux. Elle a successivement reconstruit le pont sur le Wahlbach chemin d'Obermorschwiller et rénové le pont sur le Wahlbach chemin de Rantzwiler. Puis la Commune a aménagé les chemins ruraux Heidweg, Vogelherd, Merschen, Illbergmatten et Schiffelacker ; soit un total de 2720 mètres.

En 2022, la Commune a aménagé les chemins ruraux Bluamalahaag, Tiefgraben et Beim Bueckle (chapelle). Ils ont respectivement 500 mètres, 220 mètres et 85 mètres, soit au total plus de 800 mètres aménagés.

Le chemin Bluamalahaag est prolongé par le chemin Fieroba que la Commune de Schwoben a aménagé en même temps. Ainsi la liaison est faite entre les chemins de Hirsingue à Tagsdorf et le chemin de Bettendorf à Schwoben, grâce à l'action concertée des deux communes.



Chemin Bluamalahaag

Le chemin de l'Association foncière de remembrement qui longe le Moosgraben a été rendu carrossable sur ses 790 mètres de longueur.

En 2023 la Commune prévoit l'aménagement partiel du chemin Elsberg (entre la montée de la Hochistross et la petite forêt côté Heiwiller) et du chemin Am Hubel (qui va du chemin d'Obermorschwiller au ban d'Emlingen).



Chemin Tiefgraben



- Derrière l'oratoire du chemin de Hirsingue :*
- Accès à la retenue des eaux d'orage
 - Chemin Beim Brueckle, au pied de la retenue

UN NOUVEAU SOUCI : LES FOSSES

Depuis plusieurs années, la Commune creuse des nouveaux fossés le long des chemins pour assurer une bonne évacuation des eaux de pluie. En effet elles ruissellent d'autant plus rapidement qu'il n'y a pratiquement plus de prés. Les fossés permettent aussi l'évacuation de l'humidité accumulée dans le soubassement des chemins.

Nous avons un nouveau problème à régler : les 3 fossés du coteau Sud de Tagsdorf surcreusent leur lit et s'enfoncent jusqu'à la couche de galets. Ceux-ci sont entraînés jusque dans la canalisation du village.

La solution que la Commune a commencé à mettre en œuvre, c'est de remonter le lit du fossé nettement au-dessus de la couche des galets et d'élargir le fossé pour permettre l'évacuation des eaux en dispersant son énergie.

Un 1er tronçon du fossé en amont de la retenue des eaux boueuses a été reprofilé en 2022 au lieudit Fiechten. La totalité du fossé sera reprofilée en 2023 et 2024. En aval de la retenue, une bande de terrain a été achetée à cet effet.

Le fossé latéral du Moosgraben sera également reprofilé en 2023.

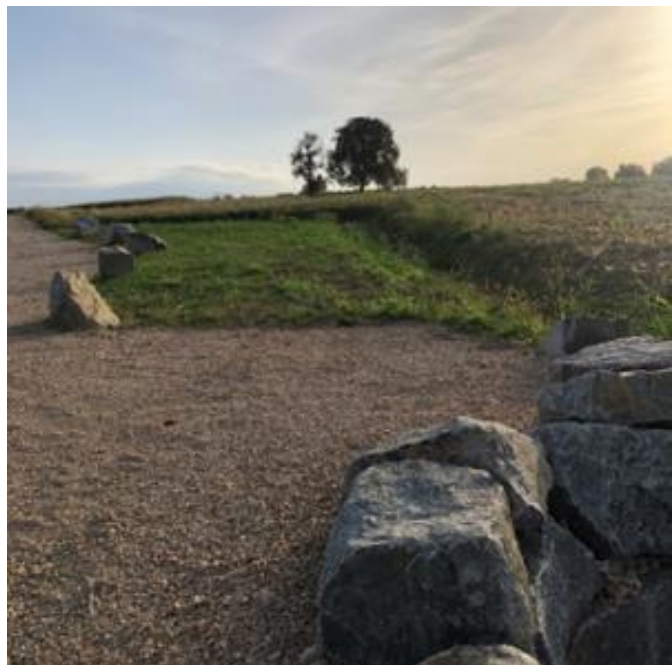


PROTECTION DU MOOSBRUNNEN

Mal entretenu pendant des siècles, le Moosbrunnen s'était dispersé jusqu'à son dégagement en profondeur en 1983 lors des travaux d'après remembrement.

En 2022, la Commune a consolidé les berges de la source, aménagé une placette de protection et aménagé son accès principal, à savoir le chemin Bluamalahaag.

En 2023, des plantations et un banc enrichiront ce nouveau but de promenade.



En 2022, la Commune a dépensé 111.273 euros pour les chemins et les fossés ruraux.

PLANTATIONS D'ARBUSTES

Le talus après le pont du chemin d'Obermorschwiller était recouvert d'une seule sorte d'arbustes. La Commune les a fait déraciner. Le talus a été reprofilé en terrasses, après un apport important de bonne terre issue du curage de fossés.

M. Gael Fellet a établi une liste de 70 arbustes très diversifiés, qui seront appréciés par les oiseaux et la faune. Messieurs Ernest DIETSCH, Gilbert MEISTER et Richard VONAU ont planté les arbustes et mis en place leurs protections le 30 décembre. M. Eric DIETSCH a mis sa remorque à disposition. Un grand merci à l'équipe.

Soucieuse de favoriser la biodiversité dans notre ban, la Commune fera encore d'autres plantations.



CANALISATION DES EAUX PLUVIALES

Dans la partie basse de la rue de Sierentz, l'écoulement des eaux de pluie se faisait lentement dans un fossé qui s'ensasait, car la pente est faible. D'où le risque d'aquaplaning pour les automobilistes.

La Commune a donc fait poser une canalisation, ce qui sécurise le virage. Coût : 23.837 euros.



MODERNISATION DE LA SIGNALISATION ROUTIERE VERTICALE



En 2022, la Commune a entrepris la 2ème tranche de rénovation de la signalisation routière verticale. Elle s'est traduite par la suppression de 4 panneaux, le remplacement de 4 flèches directionnelles sur les îlots de sécurité, le remplacement de 15 panneaux et de leur support. En effet, ces nouveaux supports sont vissés dans les fourreaux en acier pris dans le béton. Ces panneaux sont donc amovibles.

Le coût total de cette 2ème tranche de rénovation est de 7.634 euros, incluant l'achat des nouveaux panneaux et supports, la suppression des anciens supports et la mise en place des nouveaux fourreaux, le montage et la mise en place de la signalisation par les agents de la Communauté.

RESTAURATION DU PRESBYTERE

Le presbytère appartient aux communes de Tagsdorf-Schwoben-Heiwiller. Ce bâtiment, qui date des années 1730, a été restauré par les 3 communes en 1998. Il nécessite à nouveau des travaux, notamment ceux qui n'ont pas été faits il y a 25 ans.

Compte tenu de l'interdiction préfectorale d'utiliser de l'eau pour laver les façades des immeubles, le chantier n'a pu commencer que mi-octobre, ce qui le soumet aux aléas de la météo.



D'un coût total estimé à 54.000 euros, la dépense est prise en charge par les 3 communes, avec une subvention de 8 656 euros de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du patrimoine.



UNE PREMIERE JOURNEE CITOYENNE REUSSIE



La journée citoyenne donne l'occasion aux habitants de bonne volonté du village de consacrer quelques heures au bien commun en faisant de petits travaux d'entretien de l'espace public, avant de se retrouver en fin de matinée autour d'une grillade conviviale.

La journée citoyenne est organisée par un comité de pilotage.

Celui-ci priorise les travaux, se procure les équipements, outils et fournitures nécessaires, prépare la partie conviviale.

Au-delà des travaux d'entretien, la Journée Citoyenne permet de mieux se connaître et de développer le sentiment d'appartenance au village.

Notre 1^{re} Journée Citoyenne du samedi 14 mai 2022 a connu un franc succès, avec plus de 60 participants aux ateliers proposés : nettoyage sur nacelle et à l'eau chaude des 92 lampes d'éclairage public style bec de gaz ; tonte des terrains communaux ; nettoyage des rues, des panneaux de signalisation et d'affichage, de l'escalier et du parvis de l'église, du mur du cimetière à rénover, de l'entrée du presbytère, des aires de jeux ; réparation d'un portail du cimetière ; ramassage des déchets dans le ban par des enfants avec leur maman. S'y ajoutent 2 équipes d'approvisionnement et d'évacuation des déchets des chantiers. Sans oublier l'équipe qui a préparé le déjeuner.

Au vu de son succès, avec la participation de plus de 60 habitants sur les 300 du village, le conseil municipal a décidé de reconduire la Journée Citoyenne. Elle aura lieu le samedi 13 mai 2023. Participez nombreux !



*Des participants enthousiastes à la 1^{re} journée citoyenne de Tagsdorf
Photo : Chantal COLIN pour le journal L'Alsace*

SUCCEs DE L'APRES-MIDI RECREATIVE

Lors de la journée citoyenne du 14 mai, l'idée de reproduire sa partie conviviale a été émise et concrétisée par son comité de pilotage.

C'est ainsi que tous les habitants du village étaient invités à participer le samedi après-midi 3 septembre « à une après-midi de convivialité et de rencontre de la population ».

A cet effet, divers ateliers d'une durée de 2 à 3 heures ont été animés, suivis par un apéritif et d'une soirée « tartes flambées ».

Les ateliers étaient les suivants : sortie VTT ; sortie pédestre ; après-midi pétanque ; initiation au tir à l'arc ; séance de maquillage et jeux pour les plus jeunes ; visite commentée du patrimoine de Tagsdorf.

Les 6 ateliers ont rassemblé 54 personnes. La soirée « tartes flambées » a attiré 98 personnes, moyennant une participation financière.

Cet après-midi a donc pleinement rempli son rôle de lieu de rencontre entre les générations et les habitants, anciens et nouveaux. Le Conseil Municipal a donc décidé de reconduire cet après-midi le samedi 2 septembre prochain. Venez nombreux !



Un grand merci à toutes les personnes qui, de près ou de loin, d'une façon ou d'une autre, ont contribué à l'organisation et au bon déroulement de la Journée Citoyenne et de l'après-midi récréative.

Un merci particulier au Comité de pilotage et à sa cheville ouvrière, M. Ernest DIETSCH.

Départ du groupe VTT



Rassemblement du groupe des marcheurs



Initiation à la pétanque

DECISIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2022

En 2022, le Conseil municipal a pris 38 délibérations au cours de ses séances des 22 février, 11 avril, 27 juin, 17 octobre et 12 décembre.

En plus des différents points traités dans les articles de ce Bulletin, le Conseil Municipal a délibéré sur d'autres sujets qui peuvent vous intéresser.

22 février 2022

- **Adoption du Compte Administratif de 2021**, c'est-à-dire examen de toutes les dépenses et de toutes les recettes faites par le maire entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.
Le compte administratif se solde par un excédent de 163 574 euros.
- **Transfert à la commune du chemin de l'Association foncière de remembrement Am Hubel.**
- **Avis favorable à la révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, qui devient « Territoire d'Energie Alsace »**



11 avril 2022

- **Vote des taux communaux d'imposition pour 2022**
Après la réforme de la taxe professionnelle et la suppression progressive de la taxe d'habitation, le Conseil Municipal vote seulement les taux d'imposition de la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti.

Le conseil a gardé en 2022 les taux de 2021, à savoir :

27,39 % pour les bâtiments

88,10 % sur les terres et terrains (même taux depuis 2017)

- **Adoption du budget de 2022**
Le budget est voté en équilibre comme suit :
 - Fonctionnement 350 578 €
 - Investissement 256 942 €
 - TOTAL 607 520 €



A noter que sur les 607 520 €, la fiscalité directe communale ne représente que 121 923 €.

- **Acquisition de parcelles communales par la Collectivité Européenne d'Alsace**
La CEA rachète à la commune les parcelles que celle-ci avait achetées pour la maîtrise des eaux boueuses d'orage sur la RD 19 bis entre Tagsdorf et Heiwiller. La CEA rembourse aussi les frais engagés par la commune (géomètre et notaire). Au total 4 292 euros.
- **Dénonciation du bail de 99 années consenti par la commune au FCT en 1974 pour la parcelle section 4 n° 33 et remplacement par un bail plus adapté.**
Cette dénonciation concerne la parcelle communale surbâtie par les vestiaires, qui appartiennent au club. Elle prend effet le 31 décembre 2023.
Un nouveau bail à l'euro symbolique avec effet au 1^{er} janvier 2024 sera rédigé par le notaire Maître Heim-Chassignet.

17 octobre 2022

- **Protection du clocher contre la foudre**
En accord avec les maires de Heiwiller et Schwoben, le conseil approuve le devis de 5 182 euros pour la rénovation du paratonnerre et l'extension du parafoudre.
- **Acquisition d'une parcelle au lieudit Beim Brueckle**
La commune achète une bande de terrain en aval de la retenue des eaux boueuses pour permettre le reprofilage du fossé.
- **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable abrégée M57.**
Cette nouvelle nomenclature sera obligatoire le 1^{er} janvier 2024.
Le conseil municipal décide d'avancer l'échéance au 1^{er} janvier 2023.



- **Mise à disposition de terres arables (champs).**
Depuis la fin du remembrement, la commune met ses terres agricoles à la disposition des agriculteurs à titre précaire pendant un an, afin de pouvoir en disposer rapidement s'il y a lieu.

Pour la période du 11 novembre 2022 au 10 novembre 2023, le conseil met les terres communales à la disposition de la SCEA Boulanger (163 ares), de M. Christian Broglé (30 ares) et de M. Aimé Litzler (21 ares).

12 décembre 2022

- **Classement des voies communales et rurales**

Compte tenu des transferts de chemins intervenus entre l'Association foncière de remembrement et la Commune, compte tenu des investissements dans la voirie urbaine et rurale réalisés ces dernières années, compte tenu de la prise en compte de la voirie communale par l'Etat pour la dotation annuelle de fonctionnement de la commune, il a paru utile de mettre à jour l'état des voies communales et l'état des chemins ruraux qui datent de 2016.

La longueur totale des 17 voies communales est de 2 090 mètres.

La longueur totale des 24 chemins ruraux est de 9 975 mètres.

Pour information, la longueur totale des 7 chemins d'exploitation de l'Association foncière de remembrement est de 1 795 mètres.

- **Elaboration obligatoire d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Le PCS doit être élaboré avant le 1^{er} septembre 2024. Le conseil crée à cet effet un groupe de travail, présidé par le maire, composé de MM. Richard VONAU, René BOULANGER, René DANESI, Ernest DIETSCH et le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers.



- **Règlement Général de Protection des Données (RGPD)**

Le conseil approuve la convention relative à la mission d'accompagnement de la mairie, pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitement des données personnelles.

Cette mission est confiée au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle.

Le compte-rendu du Conseil municipal est affiché dans les panneaux d'information sur la place de la mairie. Il est publié sur le site internet de la commune.

ETAT CIVIL DE 2022

Naissances :

Le 28 janvier 2022 :
Charline Corine Paule PETER, de Elody et Sébastien PETER, 1 rue du Stade



Le 2 septembre 2022 :
Eléna KRAUSE, de Emilie et Pierre-Henri KRAUSE, 4 rue d'Obermorschwiller

Le 18 octobre 2022 :
Albane, Florence, Nathalie JAILLON MONTEL, de Camille MONTEL et Jérémy JAILLON, 8 rue de l'Eglise

Le 30 octobre 2022 :
Amélia SIFFERLEN, de Jessica et Rémi SIFFERLEN, 10 rue Principale

Le 2 décembre 2022 :
Jean DURER-STOECKLIN, de Aline STOECKLIN et Marc DURER, 4A rue de l'Ecole

Le 25 décembre 2022 :
Lola DOS REIS OLIVEIRA, de Héléna GEFFROI et de Benjamin DOS REIS OLIVEIRA, 20 rue Principale



Mariage :

Le 30 décembre 2022 :
Jessica ERHART et Rémi SIFFERLEN

Décès :

Le 13 octobre 2022 :
HERZOG Joseph Alphonse

Le 2 novembre 2022 :
COLIN Auguste



GRANDS ANNIVERSAIRES DE 2022

Mme Monique GOETZ, domiciliée 13 rue Principale, a fêté ses 80 ans le 15 janvier

Mme Antoinette FOLZER, domiciliée 6 rue d'Obermorschwiller, a fêté ses 85 ans le 16 janvier

Mme Marie-Claire RISS, domiciliée 1 rue du chêne, a fêté ses 80 ans le 28 avril



Mme Germaine SPENLEHAUER, domiciliée 4 rue Principale, a fêté ses 85 ans le 18 mars



Mme Marie-Thérèse DIETSCH, domiciliée 7 rue de Bâle, a fêté ses 90 ans le 2 décembre

SOLIDARITE

Vente de tulipes pour l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IHRT) de Mulhouse



La vente de tulipes au bénéfice du Centre d'Hématologie de Mulhouse a été faite du 10 au 12 mars par Mesdames Elisabeth FREY, Martine KRAFFT, Marie-Paule PETER, Patricia DIETSCH, Sylvie COURBET.

Elle a rapporté 448 €.

Collecte de dons pour l'Ukraine

Une collecte de dons de produits de première nécessité a été organisée ensemble par les communes de Tagsdorf et de Heiwiller pour soutenir le peuple ukrainien, en collaboration avec la Protection civile, la Communauté de Communes SUNDGAU et l'Association des Maires de France.

Les dons pouvaient être déposés le samedi 12 mars à la salle communale de Heiwiller.

Quête pour la Ligue contre le cancer

Cette quête a été faite entre le 21 et le 26 mars par Mesdames Madeleine GOETZ et Pascale DANESI. Son produit est de 2 770 euros.



Vente de brioches



Comme tous les ans, la mairie a organisé la vente de brioches en faveur de l'APEI de Hirsingue. La vente a été faite par Mesdames Valentine Fellet, Madeleine Goetz, Laetitia Koenig, Christelle Ott et Leslie Vinolas.

Elle a rapporté à l'APEI la somme de 588,10 euros.

DONS de sang : Collectes de 2023

- Vendredi 27 janvier, mardi 11 avril, mercredi 5 juillet et mardi 28 novembre à Wittersdorf
- Mardi 6 septembre à Heiwiller



Contact : M. Yann PASEK, 4 rue du Ruisseau à Heiwiller 03.89.07.40.42

Le maire et le Conseil municipal remercient toutes les personnes qui participent aux actions de solidarité d'une façon ou d'une autre.

NOTRE ECLAIRAGE PUBLIC PEUT RESTER ALLUME

Le renchérissement de prix de l'électricité amène de nombreuses communes à couper l'éclairage public une partie de la nuit. Cela ne sera pas nécessaire à Tagsdorf.

Il y a deux raisons à cela :

1. La rénovation de l'éclairage public avec la mise en place d'un éclairage par LED. Les 92 lampes sur les candélabres style bec de gaz ont été remplacées dès 2017. Les 14 lampes sur les candélabres modernes ont été remplacées en 2020. Il en résulte une diminution de la consommation d'électricité de 71% !
En 2022, les factures d'Enedis pour l'éclairage public totalisent 3.061 euros.



2. A la différence d'autres clients, Tagsdorf a prudemment fait le choix de garder comme fournisseur ENEDIS et de pouvoir bénéficier par la même occasion des tarifs régulés, c'est-à-dire fixés indirectement par l'État. C'est ainsi que le tarif n'a augmenté que de 4% en 2022 et qu'il n'augmentera que de 15% en 2023.

Le maintien de l'éclairage toute la nuit donne un sentiment de sécurité à la population.

VERS LE RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA CHASSE

En Alsace-Moselle, la loi locale de la chasse oblige les communes à louer la chasse tous les 9 ans et en même temps. Les baux actuels se terminent le 1er février 2024. L'unique lot de chasse de Tagsdorf sera donc attribué pour 9 années en janvier 2024.

Mais, comme le droit de chasse reste un attribut du droit de propriété même en Alsace-Moselle, le produit de la location de la chasse est encaissé par la Commune pour le compte des propriétaires fonciers.

La Commune doit donc consulter les propriétaires par écrit sur l'utilisation du loyer. Il peut être soit reversé individuellement aux propriétaires, soit être utilisé dans l'intérêt collectif des propriétaires.



Dans les mois à venir, le Conseil Municipal devra donc délibérer sur l'affectation du loyer qu'elle encaissera et la mairie devra consulter par écrit tous les propriétaires fonciers concernés. La majorité requise est élevée : soit les deux tiers des propriétaires représentant la moitié de la surface chassable, soit la moitié des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces.

Compte tenu du nombre de propriétaires qui n'habitent pas la commune, cette collecte des signatures sera longue.

L'attribution du bail peut être faite par adjudication au plus offrant ou par traité de gré à gré avec le locataire sortant.

Le loyer actuel du lot de chasse de Tagsdorf est de 3.700 euros par an. Il est entièrement reversé à la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

NUMEROS ET LIENS UTILES

POMPIERS 18 - 112, appel d'urgence européen

SAMU 15

Gendarmerie 03.89.88.55.55 (ALTKIRCH)

Brigade Verte 03.89.74.84.04 (SOULTZ)

Antargaz 0.801.01.007.07

Sous-préfecture 03.89.08.94.40 Courriel : sp-altkirch@haut-rhin.gouv.fr

Mairie d'Altkirch pour la Carte nationale d'identité et le passeport

Téléphone : 03.89.40.00.04 ; Site internet : www.altkirch-alsace.fr

Communauté de Communes Sundgau :

- Accueil général : 03.89.08.36.20 - accueil@cc-sundgau.fr
- Urgences eau : 03.89.25.83.21

Mairie de TAGSDORF :

Téléphone 03.89.07.86.93 ; Courriel : mairie.tagsdorf@wanadoo.fr



ORGANISATION ET EFFECTIFS DE L'ECOLE

Depuis la rentrée de 2020, les 6 communes de la basse vallée organisent un regroupement annuel avec des conventions annuelles. Tous les enfants, y compris ceux de Wittersdorf vont à la maternelle d'Emlingen. Les écoliers du primaire sont répartis entre les écoles de Obermorschwiller, Tagsdorf et Wittersdorf.

Pour l'année scolaire 2022-2023, les effectifs et la répartition sont les suivants :

- Ecole maternelle d'Emlingen : 58 enfants, dont 7 de Tagsdorf
- Cours préparatoire à Obermorschwiller : 7 enfants de la grande section de la maternelle et 19 écoliers du cours préparatoire, soit au total 26, dont 7 de Tagsdorf
- Cours élémentaire et cours moyen à Tagsdorf : 43 écoliers, dont 24 écoliers de Tagsdorf Heiwiller Schwoben et 19 d'Obermorschwiller

Pour le primaire il y a 1 classe à Obermorschwiller, 2 classes à Tagsdorf et 2 classes à Wittersdorf.

Dans le périscolaire d'Emlingen, le nombre d'inscrits est passé de 77 à 100.



Détail de la fresque en céramique d'Anne Zimmermann sous le préau de l'école de Tagsdorf

Dans le cadre du conventionnement entre les 6 communes pour les classes du primaire, chaque commune finance le fonctionnement et les investissements de son école sans tenir compte qui la fréquente. En conséquence Tagsdorf, Heiwiller et Schwoben financent l'école de Tagsdorf comme cela a toujours été le cas.

Par contre la maternelle est financée par le Syndicat scolaire d'Emlingen et par Wittersdorf.

La commune de Tagsdorf a dépensé en 2022 pour :

- La maternelle : 21 299 euros
- L'école primaire : 12 656 euros
- Le collège : 6 154 euros

soit un total de 40 109 euros

Le périscolaire est géré par la Communauté de Communes Sundgau avec une participation financière des communes qui est de 3110 € pour Tagsdorf en 2022.



RAPPORT D'ACTIVITE DES SAPEURS POMPIERS

Depuis 2014, les Communes se sont réunies dans le Syndicat intercommunal pour le Corps des Sapeurs-Pompiers du Bas-Thalbach. Le Corps regroupe les Sapeurs-pompiers de Schwoben, Tagsdorf, Heiwiller, Emlingen et Wittersdorf.

En 2022, le Centre d'Intervention du Bas-Thalbach a été sollicité à 93 reprises pour des interventions de toute nature.

La répartition géographique de ces 93 demandes de secours est la suivante :

Wittersdorf : 61

Schwoben : 9

Tagsdorf : 9

Emlingen : 7

Heiwiller : 7

La répartition des 93 demandes de secours par nature d'intervention est la suivante :

68 secours d'urgence à la personne,

17 interventions diverses,

8 interventions pour un incendie.

Malgré ses effectifs réduits, particulièrement en journée, le Corps du Bas-Thalbach a assuré 57 interventions. Le Centre de Secours d'Altkirch a assuré les autres interventions.

Adjudant-Chef Laurent GUMY, Chef de Corps

JOURNEE D'INITIATION ET DE DECOUVERTE DU CORPS

Afin de sensibiliser la population aux bonnes réactions à adopter en cas d'urgence les Sapeurs-pompiers du Centre de Première Intervention (CPI) du Bas-Thalbach ont organisé le samedi 25 juin, aux abords du Club House de Tagsdorf, une journée d'initiation et de découverte.

La journée a été ponctuée d'ateliers ludiques, lesquels ont permis d'apprendre le massage cardiaque, le maniement des extincteurs, la conduite à tenir face à un incendie.

Le Corps a aussi présenté ses véhicules et leur armement respectif.



La journée a connu le succès.

LA CHORALE FETE SON CENTENAIRE EN 2023

En 1923, en collaboration avec le Comité d'organisation pour l'édification d'un monument aux morts, les jeunes hommes de la paroisse se réunissent sous la conduite de M. Jules STEHLE, instituteur et organiste, pour apprendre les chants qu'ils interprètent lors de l'inauguration.

Ainsi naît, le 1er juin 1923, la Chorale Sainte Cécile de la paroisse Saint Blaise de Tagsdorf-Heiwiller-Schwoben. Son président est le curé Jérôme DUBY. Son effectif est de 32 chantres.



Les chantres lors de la bénédiction du drapeau le 9 mai 1926

Pour fêter solennellement son centenaire, la chorale prévoit d'organiser un programme de chant choral tout au long de l'année.

LES PREMIERES DATES A RETENIR

Amicale des Donneurs de Sang : Collectes de Sang

Voir la page 18 de ce bulletin : SOLIDARITE

Amicale des Sapeurs-Pompiers

- Samedi 7 janvier : 7e crémation des sapins à 19 heures près du dépôt
- Dimanche 2 avril : marché aux puces à SCHWOBEN

Football Club Tagsdorf (FCT)

- Mardi 1er et vendredi 4 août : tournoi de football

Mairie de Tagsdorf

- Samedi 13 mai : 2e journée citoyenne
- Samedi 2 septembre : 2e après-midi récréative

Les dates à venir seront mises sur le site internet de la commune, dès leur communication à la mairie.

VŒUX... DE PATIENCE

Dans un monde surexcité qui manque de patience, formulons quelques vœux :

Vœu de briser l'enchaînement frénétique du temps trop vite,

Vœu de pouvoir vivre enfin le temps des lentes maturations,

Vœu de pouvoir mener à bien notre travail avec amour,

Vœu d'avoir le temps d'aimer notre travail,

Vœu d'avoir le temps de discuter, de tendre la main, d'être amical,

Vœu d'avoir le temps de penser, de lire, de rêver,

Vœu d'avoir le temps de rire, de jouer, de se reposer

Vœu d'avoir le temps de nous émerveiller,

Vœu d'avoir le temps d'être attentif aux détails,

Vœu d'avoir le temps de faire une place à l'inattendu,

Vœu d'avoir le temps d'écouter et de goûter le silence,

Vœu d'avoir le temps de semer la joie,

Vœu d'avoir le temps de donner et de nous sentir unis aux autres,

Vœu d'avoir le temps de prier,

Vœu de rayonner autour de nous la paix et l'espérance,

Vœu, enfin, d'avoir toujours la patience, sans laquelle aucun de nos projets ne pourra aboutir

Auteur inconnu